



PRÉFET DE LA VENDÉE

Direction départementale
des Territoires et de la Mer
de la Vendée

Service
Eau, Risques et Nature

Unité
Politique et Gestion de l'Eau

ARRETE préfectoral n° 12-DDTM-221

portant modification de la composition de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'Auzance, de la Vertonne et des cours d'eau côtiers

Le Préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'honneur,

- VU le code de l'environnement, notamment les articles L.212-4 et R.212-29 à R.212-34,
- VU l'arrêté du 18 novembre 2009 du Préfet de la région Centre, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, approuvant le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux,
- VU l'arrêté préfectoral n° 01-DRCLE/1-104 du 5 mars 2001 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'Auzance, de la Vertonne et des cours d'eau côtiers,
- VU l'arrêté préfectoral n° 08-DRCTAJE/1-534 du 3 octobre 2008, modifié, portant renouvellement des membres de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'Auzance, de la Vertonne et des cours d'eau côtiers,

Considérant le changement de dénomination de la section régionale de la conchyliculture,

Considérant les changements intervenus au sein des structures professionnelles encadrant la pêche maritime en Pays de la Loire,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Vendée,

A R R E T E :

Article 1 : Composition de la commission locale de l'eau

En complément des modifications apportées par les arrêtés préfectoraux n° 08-DRCTAJE/1-671 du 1^{er} décembre 2008, n° 09-DRCTAJE/1-370 du 16 juin 2009, n° 10-DDTM-719 du 15 octobre 2010 et n° 11-DDTM-587 du 11 août 2011, l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 08-DRCTAJE/1-534 du 3 octobre 2008 est modifié comme suit :

2. Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

« Représentant du Comité local des pêches maritimes des Sables d'Olonne » est remplacé par « Représentant du Comité régional des pêches et des élevages marins des Pays de la Loire (COREPEM) » :

Monsieur José JOUNEAU

« Représentant de la Section régionale de la conchyliculture des Pays de la Loire » est remplacé par « Comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire » :

Monsieur Bernard RICHARD

Le reste de l'article 1 est sans changement.

Une liste récapitulant la nouvelle composition de la commission locale de l'eau est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée et sera mis en ligne sur le site internet désigné par le Ministère chargé de l'environnement : www.gesteau.eaufrance.fr.

Article 3 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes.

Article 4 : Exécution

Le Secrétaire général de la Préfecture de la Vendée et le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque membre de la commission.

A la Roche-sur-Yon, le 03 MAI 2012

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
de la Préfecture de la Vendée

François PESNEAU

**ANNEXE à l'arrêté préfectoral n° 12-DDTM-221
portant modification de la commission locale de l'eau (CLE)
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)
du bassin de l'Auzance, de la Vertonne et des cours d'eau côtiers**

Composition de la CLE de l'Auzance, de la Vertonne et des cours d'eau côtiers

50 membres

1- Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : (25 membres)

Conseil régional des Pays de la Loire :

Madame Claudine GOICHON

Conseil général de la Vendée :

Monsieur Joseph MERCERON

Monsieur Pierre BERTHOME

Membres nommés sur proposition de l'association des maires de la Vendée :

Monsieur Noël VERDON	(SAINTE FOY)
Monsieur Edouard de la BASSETIERE	(POIROUX)
Monsieur Daniel VERFAILLIE	(TALMONT SAINT HILAIRE)
Monsieur Daniel REMIGNON	(OLONNE SUR MER)
Monsieur Benoit ENFRIN	(LA BOISSIERE DES LANDES)
Monsieur Bertrand GAZEAU	(LANDERONDE)
Monsieur Albert TALON	(L'ILE D'OLONNE)
Monsieur Christian BATY	(SAINT HILAIRE LA FORET)
Monsieur Bernard GARANDEAU	(CHATEAU D'OLONNE)
Monsieur Stéphane BLAY	(VAIRE)
Madame Isabelle de ROUX	(GROSBREUIL)
Monsieur Albert BOUARD	(SAINT MATHURIN)
Madame Anne VALANZOLA	(BREM SUR MER)

Communauté de communes des Olonnes :

Monsieur Jean-Philippe CHAPPELIN

Madame Marie-Thérèse POUPARD

Communauté de communes de l'Auzance et de la Vertonne :

Monsieur Yvon PRAUD

Communauté de communes du pays des Achards :

Monsieur Gilles LUCAS

Monsieur Martial CAILLAUD

Communauté de communes du Talmondais :

Monsieur Jean VRIGNON

Syndicat mixte des marais des Olonnes :

Monsieur Louis GUEDON

Syndicat mixte Vendée Eau :

Monsieur Jean de la ROCHETHULON

Monsieur Serge POURNIN

2- Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : (13 membres)

Chambre d'agriculture de la Vendée :

Monsieur Daniel RABILLER

Chambre de commerce et d'industrie de la Vendée :

Monsieur Jean-Claude LE BOURDONNEC

Syndicat des marais de la Gachère :

Madame Chantal JACQUES

Association de défense des marais du Payré :

Monsieur Jean PERROT

Association des marais des Olonnes :

Monsieur Jean-Yves GRELAUD

Comité régional des pêches et des élevages marins des Pays de la Loire :

Monsieur José JOUNEAU

Comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire :

Monsieur Bernard RICHARD

Union départementale des associations familiales de la Vendée (UDAF85) :

Monsieur Roger BLANCHET

Fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

Monsieur Michel MORILLEAU

Fédération départementale des chasseurs de la Vendée :

Monsieur Olivier PERROCHEAU

Association pour la protection de la nature au pays des Olonnes (APNO) :

Madame Anne-Marie GRIMAUD

Groupe associatif estuaire :

Mademoiselle Estelle KERBELLEC

Association « La facture d'eau est imbuvable » :

Monsieur Armand REBOUX

3- Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

(12 membres)

- le Préfet de la région Centre, Coordonnateur du bassin Loire-Bretagne
- le Préfet de la Vendée
- le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- le Délégué interrégional de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques Bretagne-Pays-de-Loire
- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire
- le Directeur-adjoint de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire
- le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
- le Directeur-adjoint à la Direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée
- le Directeur délégué à la mer et au littoral de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée
- le Directeur général de l'Agence régionale de la santé des Pays de la Loire
- le Délégué interrégional de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage Bretagne-Pays-de-Loire
- le Chef de centre de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer

ou leur représentant